

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150219-2015\_B070-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2015  
Date de réception préfecture : 23/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B070**

**OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Luc TALASSINOS pour deux déplacements aux Musées des mineurs et de la mine : Wendel, Lewarde et Arenberg les 2, 3 et 4 mars 2015**

Le 19 février 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(s) avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à DAGORNE Robert – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à ALBERT Guy – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

**Excusé(s) :**

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 19 FÉVRIER 2015**

Rapporteur: Madame le Président

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Tourisme et promotion du territoire

Objet : Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Luc TALASSINOS pour deux déplacements aux Musées des mineurs et de la mine : Wendel, Lewarde et Arenberg les 2, 3 et 4 mars 2015

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la CPA a lancé une étude d'opportunité touristique concernant la requalification d'un site historique minier sur le territoire. Un potentiel de 40 000 visiteurs par an est estimé et il reste à définir, au regard des développements contemporains et réussis dans le Nord, les choix de positionnement du Musée.

Pour cela il est proposé d'accorder un mandat spécial à Monsieur Luc TALASSINOS, conseiller communautaire, membre du Bureau délégué, pour se rendre sur 4 sites miniers : Loos en Gohelle (62), Oignies (59), Lewarde (59) et Arenberg (59) les 2, 3 et 4 mars 2015.

**Exposé des motifs :**

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a, par délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14

octobre 2014, délégué au Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau Communautaire doit accorder un mandat spécial aux élus concernés pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'il accomplit.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place des actions en faveur du développement touristique du territoire.

Une étude d'opportunité touristique concernant la requalification d'un site historique minier sur le territoire, le Musée de la Mine à Gréasque, a été lancée fin 2014. Un diagnostic du territoire et des potentialités (40 000 visiteurs estimés) amène à réfléchir sur les développements contemporains et les exemples de scénographie ainsi que les choix de positionnement d'investissement et de fonctionnement à faire au regard d'initiatives remarquables.

Il paraît intéressant qu'au regard de l'expérience de ces gestionnaires de sites et de l'excellence des lieux visités, l'élu présent prenne la mesure des choix à faire pour le Musée de la Mine de Gréasque sur un territoire qui n'est pas spontanément reconnu par son histoire minière mais qui possède cependant un réel atout pour le territoire.

Pour des raisons différentes et complémentaires, **quatre sites** ont retenu l'attention : **Loos en Gohelle** (aménagement Développement Durable sur d'anciens terrils) **Lewarde** (Musées de la mine et des mineurs 160 000 visiteurs), **Oignies** (Pôle minier musical, patrimoine mondial de l'Unesco) et **Arenberg** (Site minier et pôle cinéma).

Ce voyage est prévu du 2 au 4 mars prochain.

#### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;

VU le décret N°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** un mandat spécial à Monsieur Luc TALASSINOS pour se rendre sur les sites miniers de Loos en Gohelle, Oignies, Lewarde et Arenberg les 2, 3 et 4 mars 2015 ;
- **AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents et à prendre toutes les décisions concernant ce dossier.

**OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Luc TALASSINOS pour deux déplacements aux Musées des mineurs et de la mine : Wendel, Lewarde et Arenberg les 2, 3 et 4 mars 2015**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**20 FEV. 2015**